



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Avignon, le 15 mars 2024

LES SERVICES DE L'ÉTAT EN VAUCLUSE SE MOBILISENT POUR LES AGRICULTEURS.

En soutien aux agriculteurs et aux filières en difficulté, le Gouvernement en concertation avec les principales organisations syndicales agricoles, a pris 62 engagements relatifs notamment à la souveraineté agricole, à la reconnaissance du métier d'agriculteur, aux revenus des agriculteurs, à leur protection face à la concurrence déloyale, ou encore à la simplification des procédures administratives. Un dispositif particulier de soutien à la filière viticole est par ailleurs mis en place en Vaucluse.

Pour accompagner davantage les agriculteurs face aux difficultés qu'ils rencontrent à titre individuel, et qui peuvent être d'origines multiples (finances, réglementations, recrutement, urbanisme, etc.), le Président de la République a demandé la mise en œuvre d'un traitement rapide et de proximité.

À cette fin, les services de l'État en Vaucluse ont mis en œuvre depuis le vendredi 1^{er} mars, une permanence multi-administrations en préfecture de Vaucluse et en sous-préfecture d'Apt et de Carpentras, accessible par téléphone, par mail ainsi que dans les locaux préfectoraux.

À compter du 18 mars 2024, la permanence multi-administration évolue pour s'adapter au mieux aux besoins des agriculteurs.

Ainsi, les services membres de la permanence sont élargis. Outre les services membres initiaux (DDFIP, DDT, DDPP, DDETS), la permanence accueille désormais la Banque de France, la MSA et France Agrimer.

Les modalités de saisine seront désormais les suivantes.

Préfecture de Vaucluse :

- Téléphone dédié : 04 88 17 82 28
- Adresse mail dédié : pref-permanence-agricole@vaucluse.gouv.fr

- **Sous-préfecture de Carpentras :**

- Téléphone dédié : 04 90 67 70 02
- Adresse mail dédiée : sp-carpentras-permanence-agricole@vaucluse.gouv.fr

Sous-préfecture d'Apt :

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

 @prefet84
www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84000 AVIGNON

- Téléphone dédié : 04 90 04 38 00
- Adresse mail dédiée : sp-apt-permanence-agricole@vaucluse.gouv.fr

Les permanences physiques et fixes en préfecture et sous-préfecture sont suspendues. En tant que de besoin, un rendez-vous associant les administrations membres de la permanence, pour apporter des informations et des conseils croisés aux agriculteurs, peut être organisé.

Les services de l'État en Vaucluse demeurent pleinement mobilisés pour trouver, en proximité, des solutions aux difficultés de nos agriculteurs.

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

   @prefet84
www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84000 AVIGNON